L'Adresse-M. Davis

M. Horner (Battleford-Kindersley): Sur ce point, je désire parler brièvement de la Commission canadienne du blé. Je crois que ce serait une excellente idée d'établir une commission consultative de producteurs en vue de conseiller la Commission. Il est curieux d'entendre des opinions favorisant la manutention du colza par la Commission du blé, sauf que les producteurs de colza ne l'approuvent pas. Le NPD est en faveur de cette initiative. C'est étrange puisque les producteurs et les clients ne veulent pas que la Commission du blé s'occupe du colza. Lorsque vous êtes dans les affaires, c'est le client qui compte. Mais, il va sans dire que les affaires sont un domaine auquel le NPD ne comprend rien.

Des voix: Bravo!

M. Horner (Battleford-Kindersley): Les socialistes sont convaincus que le cultivateur ne connaît rien et que le fonctionnaire est un puits de sagesse. Il semble donc qu'un gouvernement fédéral libéral-socialiste et un Nouveau parti démocrate fédéral et socialiste devraient s'entendre à merveille. C'est plein d'intérêt pour moi qui ai passé toute ma vie en Saskatchewan, soumis à l'autorité provinciale de l'un ou de l'autre. C'est du pareil au même. Il y a deux ans en Saskatchewan, la direction de notre gouvernement a changé de mains mais je ne me suis pas rendu compte de la moindre différence.

Des voix: Bravo!

M. Horner (Battleford-Kindersley): Je remarque que le terme «petite entreprise» est utilisé dans le discours du trône. Non seulement le gouvernement a-t-il découvert l'Ouest, mais aussi la petite entreprise. J'en ai rencontré des centaines de petits hommes d'affaires au cours de mes voyages pendant la campagne, et ils m'ont paru désespérés et déçus par les gouvernements socialistes provinciaux et fédéral. Je me trouvais un jour dans un magasin quand le type me dit: «D'un côté, j'ai l'inspecteur pour l'impôt scolaire, et de l'autre, l'inspecteur pour l'impôt sur le revenu. Si je pouvais vendre cette baraque, je partirais tout de suite.» En fait, si vous voulez aider les petits hommes d'affaires, laissez-les tranquilles, et libres de diriger leur entreprise.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Basford: Il s'agit d'inspecteurs provinciaux.

M. Horner (Battleford-Kindersley): Le discours du trône parle également d'accorder une aide aux provinces en ce qui concerne l'enseignement secondaire. Cela m'intéresse beaucoup étant donné que je me suis occupé d'éducation pendant ces six dernières années. Beaucoup d'erreurs ont été commises, par le passé, en attribuant des fonds fédéraux à l'éducation, celle-ci relevant des provinces; j'espère sincèrement que nous serons aujourd'hui plus avisés. Certes, cette mesure est nécessaire, mais il faut avancer prudemment.

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à vous dire que je suis heureux de vous revoir en fonction. Il en reste bien peu qui étaient là en 1962, et encore moins de ceux qui y étaient en 1958. Je suis bien content de vous retrouver à la présidence, usant de la sagesse et de l'humanité qui vous sont habituelles.

Ce soir, je parlerai en particulier de l'environnement et des pêcheries; je m'appuierai sur deux paragraphes tirés du discours du trône. Ce sont des paragraphes importants qui décrivent une nouvelle législation destinée à protéger notre patrimoine national. L'un traite de la gestion des ressources renouvelables; l'autre porte sur les nouvelles mesures que prend le gouvernement dans les secteurs parallèles de la pêche et de l'océanographie, au large de nos côtes. En voici le texte exact, à l'intention de messieurs les députés:

On vous soumettra des mesures pour protéger le milieu naturel et pour stimuler la productivité des industries qui utilisent les ressources renouvelables. En plus d'amendements à la Loi prévoyant le développement de la pêche commerciale du Canada, vous serez priés d'étudier des projets de loi sur les agents de contamination de l'environnement et sur la faune du Canada.

Le deuxième paragraphe tiré du discours du Trône dont je tiens à vous faire part se lit comme suit:

Afin de protéger l'intégrité écologique des régions côtières et maritimes du Canada, on continuera à se préparer à la troisième Conférence des Nations unies sur le droit de la mer. En collaboration avec le ministère de l'Environnement et autres ministères intéressés, le ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie recommandera la mise sur pied d'un programme national de recherche et de perfectionnement dans le domaine de la science et de la technologie de la mer.

Dans le premier paragraphe on parle de trois nouvelles mesures législatives, amendements à la loi prévoyant le développement de la pêche commerciale du Canada, un nouveau projet de loi sur la faune canadienne et un nouveau projet de loi sur les polluants de l'environnement. Une fois adoptés par la Chambre, ils formeront partie intégrante de l'arsenal sans cesse croissant des lois canadiennes qui se rapportent essentiellement à l'environnement. Je classerais sous ce chef la loi sur les ressources en eau du Canada, la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, entre autres.

Ces mesures législatives nouvelles ont beaucoup pour se recommander aux députés, outre réduire la pollution, protéger les espèces menacées et nous aider à augmenter notre production nationale. Ces projets de loi vont créer des emplois. Ils profiteront aux régions désavantagées du pays. Ils nous aideront à mieux gérer nos ressources renouvelables et à lutter contre l'inflation.

Les députés veulent que je leur donne des précisions, je vais essayer de le faire. Arrêtons-nous un moment sur les modifications proposées à la loi prévoyant le développement de la pêche commerciale du Canada. La portée de ce projet de loi sera élargie en vue de fournir une aide financière aux pêcheurs côtiers qui ont besoin de faire de la glace, de construire des entrepôts à glace et des installations de congélation du poisson dont on a un très grand besoin, surtout dans les ports.

Ces installations sont nécessaires pour réduire les pertes et améliorer la qualité du poisson. En d'autres mots, une plus large proportion des prises des petits pêcheurs atteindra le marché et du fait que le poisson sera de première plutôt que de deuxième qualité, les pêcheurs obtiendront un prix plus élevé. A l'heure actuelle, nos services d'inspection de pêche rejettent 20 p. 100 des prises parce que le poisson est impropre à la consommation humaine. C'est un gaspillage monstrueux qui peut être évité, grâce à de bonnes installations de congélation et de conservation du poisson. Les pertes complètes sont une chose, mais des 80 p. 100 du produit des pêches côtières qui sont réellement vendus, plus de la moitié est classée en ce moment comme étant de seconde qualité.

En rectifiant d'un même coup ces deux situations, ces projets de loi rapporteront aux pêcheurs côtiers un supplément de 25 millions de dollars. Ce projet visant à fabriquer de la glace, l'entreposer et congeler coûte peu si